



VILLE DE FABRÈGUES

PROJET PEDAGOGIQUE 2023/2024

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 2,5/11 ans

Vacances scolaires, séjours

Et Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) 2,5/11 ans

Mercredis

PRIS EN APPLICATION DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE- ECOLES DU 18 SEPTEMBRE 2023



Les matins du conte à l'ALSH – juillet 2023

**ALSH, 150 rue Georges POMPIDOU - 34 690 FABREGUES
Tél. 04.67.85.43.62**

SOMMAIRE

1 ERE PARTIE

I - L'ALSH, un espace de vie pour accompagner l'enfant dans ses grandes découvertes

II – Un accueil municipal en lien avec son environnement

III – Des propositions respectant les rythmes de l'enfant

IV – Des locaux adaptés et fonctionnels

V – animateurs, intervenants et partenaires œuvrant ensemble

VI – Un fonctionnement conçu pour répondre aux attentes des usagers

2 EME PARTIE

I – Les projets

II – Les temps forts

III – Le pilotage et la Convention Territoriale Globale (CTG)

IV – Conclusion



1^{ERE} PARTIE : LA STRUCTURE ET SON FONCTIONNEMENT



Découverte du jazz en live à l'ALSH - Août 2023

I - L'ACCUEIL DE LOISIRS 2,5/11 ANS, UN ESPACE DE VIE POUR ACCOMPAGNER L'ENFANT DANS SES GRANDES DECOUVERTES

Installé en plein cœur des équipements sportifs et culturels de Fabrègues, entre le centre culturel José Janson et le groupe scolaire de la Gardiole, l'ALSH 2,5/11 ans a pour vocation d'accueillir les enfants pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis, étant alors déclaré en tant qu'ALP 2,5/11 ans. Des séjours sont également proposés pendant les vacances scolaires. Les fermetures annuelles ont lieu les 15 premiers jours d'août et la semaine à cheval entre Noël et le jour de l'an.

Ouvert les jours sans école, l'ALSH offre des solutions modulables aux familles pour accueillir les enfants en demi-journée ou en journée complète, avec ou sans restauration. Il marque sa différence avec le temps scolaire en regroupant les enfants de toutes les écoles de la commune ainsi que de communes avoisinantes sur un équipement dédié aux loisirs.

L'équipe d'animation de l'ALSH est constituée par l'ensemble des animateurs qualifiés du Pôle Enfance-Jeunesse, qui œuvrent également dans les écoles au sein des Accueils de Loisirs Périscolaires (ALP) et connaissent le public pour le côtoyer tous les jours. Cette équipe d'animateurs permanent est complétée par des animateurs stagiaires ou des animateurs saisonniers. Ils mettent tout en œuvre pour accueillir, éveiller, amuser ou divertir les enfants en toute sécurité, dans un environnement favorable à leur épanouissement.

Les activités du mercredi suivent un programme varié dont le thème est renouvelé chaque mois et adapté aux plus grands comme aux plus petits. Le programme des vacances quant à lui propose toute une gamme de sorties, d'ateliers et d'activités en lien avec une thématique renouvelée à chaque période. Le rythme et les besoins des enfants ont été pris en compte pour la mise en place des temps d'accueil, de même qu'une écoute attentive portée aux désirs des enfants sur les activités développées tout au long de l'année.

La commune de Fabrègues a bien pour priorité d'offrir, au travers de cet accueil de loisirs, un service qui réponde aux besoins des familles, mais qui privilégie aussi le bien être, la satisfaction, le développement et la sécurité des enfants. Elle propose donc un service qui couvre tous les temps périscolaires et extrascolaires, avec une équipe d'animation impliquée dans l'ensemble des actions développées à destination de la jeunesse fabrégquoise.



Temps de retour collectif à l'ALSH – août 2022

1. Quels axes seront prioritairement développés ?

Le *projet éducatif*, défini par les élus de la commune de Fabrègues, poursuit la finalité suivante :

« **Vivre ensemble, vivre avec ...** ».

Vivre ensemble :

- dans le respect de soi et des autres
- dans la coopération
- dans la tolérance
- dans la gestion des émotions

Vivre avec :

- la culture
- notre environnement
- l'écocitoyenneté

Le *projet pédagogique* de l'ALSH traduit en actions ces visées éducatives.

Pour ce faire, ses axes prioritaires sont :

- Renforcer le lien et l'accompagnement à la parentalité
- Favoriser la connaissance et la préservation de l'environnement
- Développer l'autonomie de l'enfant.

2. Comment favoriser l'adhésion des enfants et la réussite du projet ?

Par une démarche pédagogique visant à :

- Développer le respect de soi et celui de l'autre
- Valoriser le « fair-play » dans les activités d'équipes
- Favoriser l'esprit d'initiative : laisser faire, faire avec, faire faire
- Susciter l'expression et la créativité par la pratique d'activités nouvelles
- Laisser une place à l'erreur
- Impliquer l'enfant dans les règles de vie et le choix des activités.

3. Comment mesurer la réussite du projet ?

Par l'évaluation des actions au regard des indicateurs suivants :

- L'ambiance, la cohésion, le comportement individuel et l'esprit d'équipe
- Les retours faits par les parents, les enfants, les partenaires...
- Les progrès en matière de savoir, de savoir-faire
- La valorisation des productions (expositions, représentations...)
- L'implication, l'assiduité et la fidélité du public accueilli.

II – UN ESPACE D'ACCUEIL EN LIEN AVEC SON ENVIRONNEMENT

Les équipements de la commune de Fabrègues sont nombreux, et la vie associative y est dynamique. L'ALSH bénéficie des équipements et espaces naturels à sa disposition : médiathèque, terrains de sport, gymnase, salle des jeunes, plaine de jeux... C'est tout naturellement que l'ALSH travaille en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels du territoire. Un temps de transition permet notamment aux enfants de quitter l'ALSH dans la journée pour pratiquer une activité en club. Les petits « sportifs » représentent près de 30% du public accueilli les mercredis. Ils peuvent ainsi continuer de pratiquer le basket, le tennis, le foot, la danse ou le théâtre...

La commune de Fabrègues fait partie de la métropole de Montpellier et à ce titre, les services Enfance-Jeunesse travaillent en réseau avec les autres communes. De même, un lien privilégié avec l'Ecolothèque de Saint Jean de Vedas permet de renouveler l'offre ludique, culturelle et éducative des équipes municipales d'animation qui s'y rendent régulièrement en formation.

Par ailleurs, les locaux de l'ALSH accueillent régulièrement les acteurs locaux de la petite enfance : les assistantes maternelles, le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), le Relai Petite Enfance intercommunal Vène et Mosson (RPE), la crèche « Les premiers pas » ...

Au travers des séjours proposés par l'ALSH, une véritable volonté de l'équipe d'animation est à l'œuvre afin de favoriser le dépaysement du public. Les enfants découvrent ainsi un nouvel environnement, une nouvelle culture, la gastronomie locale et toute une gamme d'activités propres à la région.

III – DES PROPOSITIONS RESPECTANT LE RYTHME DE L'ENFANT



FÊTE d'HALOWEEN à L'ALSH des 2,5/6 ans – novembre 2022

1. La structure

- L'ALSH/ALP 2.5/11 ans est une structure municipale gérée par la commune Fabrègues :
- L'Organisateur de l'ALSH est Monsieur Jacques MARTINIER, Maire de la commune
Hôtel de ville, rue Paul DOUMER - 34 690 FABREGUES, Tél : 04.67.11.84.84
- Le Maire adjoint, élu à l'Enfance, à la Jeunesse et aux écoles est M. Jean-Marc ALAUZET
- Assurance : SMACL Assurances : contrat AO RC N°3010-00002
- Site Internet de Fabrègues : www.fabregues.fr – Standard de la commune : 04.67.11.84.84
- La Directrice de l'ALSH est Madame Nadia BOUMEDINE Tél : 06.84.64.34.19
- Assurance : SMACL Assurances : contrat AO RC N°3010-00002
- La déclaration réglementaire de l'ALSH 2.5/11 ans auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale est effectué au numéro de fiche initiale suivant : 0340040CL000123, et pour l'ALP 2/5.11 ans : 0340040CL000323
- Site Internet de Fabrègues : www.fabregues.fr

2. Les différents temps de l'accueil

La journée du mercredi en période scolaire et/ou celle des vacances :

A chaque période, un thème guide l'ensemble des activités, tel un fil conducteur développé de multiples façons. Les salles sont décorées, les coloriages, les histoires, les grands jeux et les sorties s'en inspirent. Chaque semaine de vacances, un thème, des ateliers déco, des ateliers confection, un grand jeu, une sortie à la journée, et des activités ludiques.

Des rencontres sont organisées avec des enfants d'autres accueils de loisirs afin de favoriser les liens ainsi que la socialisation. De même, l'ALSH fait appel à des intervenants extérieurs qui proposent des spectacles, ou qui font découvrir de nouvelles pratiques aux enfants. Le programme est disponible le mois précédant la période d'inscription.

► *Déroulement d'une journée à l'ALSH-ALP 2,5/11 ans :*

Le matin

7h30 - 9h30 : accueil échelonné et jeux libres

9h30 : fermeture des portes

9h30-11h30 : c'est le **temps des activités**

11h30-12h00 : moment de discussion, temps d'hygiène, de retour des parents et de départ vers le réfectoire pour les enfants qui restent pour le repas.



Le réfectoire du groupe scolaire la Gardiole - 2023

Le midi

Les menus sont élaborés par le chef cuisinier responsable du service de restauration scolaire, et ses seconds. Fabrègues bénéficie de sa propre cuisine de production. Le réfectoire, situé dans le groupe scolaire de la Gardiole, est agréable et bénéficie de mobilier neuf ou récent, ainsi que d'une climatisation. Les plats sont livrés depuis la cuisine du restaurant scolaire des grillons en liaison chaude.

Les enfants font l'aller-retour à pied, et passent aux toilettes avant et après le repas. Ils sont positionnés par table de 6 couverts.

Les animateurs, également assis à table, assurent le bon déroulement. Ils favorisent la participation des enfants au partage des tâches, comme celle de remplir les carafes d'eau ou de débarrasser. Les enfants mangent de 12h10 à 13h00.

Durant le repas, les enfants sont invités à goûter tous les plats qui leur sont servis. Ils aident également à vider et empiler les assiettes lorsqu'ils ont terminé. Ils participent au tri sélectif et alimentent eux-mêmes les composteurs. Avec les « Ecominot's » passent à table, l'ALSH lutte contre le gaspillage alimentaire. Le respect de la loi Egalim2 est un véritable engagement de la commune. Des menus végétariens, des menus bios, le menu « le jeudi c'est d'ici », et le menu des enfants font partie d'un programme d'amélioration et du « Bien manger à Fabrègues », mis en place avec le concours de l'ALEC.

Après le repas, de retour à l'ALSH, un temps calme est mis en place, suivi d'un temps libre jusqu'à 14h30 pour la reprise des activités.

L'après-midi

A 14h30, on explique aux enfants le déroulement de l'après-midi, on précise quelles activités seront mises en place.

De 14h30 à 16h00, c'est le temps de l'activité avec un petit retour pour connaître le ressenti de chaque enfant à la fin de la séance.

De 16h00 à 16h30, un temps d'hygiène et goûter. Puis c'est un temps libre.

A partir de 17h00, les parents peuvent venir rechercher leurs enfants. Un temps d'activités libres se déroule alors jusqu'à 18h20 puis 10 minutes de rangement.

18h30, c'est la fermeture des portes.

IV – DES LOCAUX ADAPTES ET FONCTIONNELS

L'ALSH dispose d'espaces intérieurs et extérieurs :

- Un ensemble de bâtiments composé de 7 modules préfabriqués. Il comporte 4 grandes salles d'accueils et d'activités, une salle d'activité moyenne, une salle dédiée aux temps calmes ou à la sieste, l'espace d'accueil, le local d'entretien, 1 sanitaire pour les moins de 6 ans, un sanitaire pour les plus de 6 ans, deux sanitaires pour le personnel, 2 bureaux de direction et 2 bureaux d'animateurs.
- Deux espaces de jeux clos, un par groupe d'âge
- Un grand espace comportant 2 tonnelles, un terrain de pétanque, des trampolines, des carrés potagers...
- Un plateau sportif pour la pratique de sport d'équipe

Terrain multisport de l'ALSH



Un Minibus 9 places appartenant à la commune sert également aux déplacements des enfants hors de la structure, avec possibilité ponctuellement d'en utiliser 2 supplémentaires.

V – ANIMATEURS, INTERVENANTS ET PARTENAIRES OEUVRANT ENSEMBLE A L'EPANOUISSEMENT DES ENFANTS

L'équipe d'animation :

L'équipe d'animation se compose d'animateurs qualifiés, disposant du BAFA ou du BPJEPS, ainsi que d'animateurs stagiaires ou vacataires. Des formations sont régulièrement mises en place pour l'ensemble des agents du service, visant à l'acquisition de nouvelles compétences ou qualification afin d'améliorer et de renouveler nos propositions. Une responsable, Mme Nadia BOUMEDINE, adjointe principale d'animation disposant d'un BPJEPS, gère l'ensemble de ce service.

L'animateur ALSH est avant tout un professionnel qui dispose des compétences, de diplômes ou brevets d'aptitudes réglementaires nécessaires à l'encadrement des enfants ainsi qu'à la mise en place de projets. En aucun cas les enfants sont laissés sans encadrement !

L'animateur est le garant de la sécurité physique, morale et affective du mineur.

Il a une fonction de régulateur dans le groupe. Les relations entre les adultes et les enfants sont fondées sur le respect mutuel et la bienveillance.

Les principaux partenaires :

Les partenaires financiers ou institutionnels sont :

- La CAF (Caisse d'Allocations Familiales)
- La SDJES (Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports)
- La PMI (Protection Maternelle et Infantile)

Les partenaires opérationnels sont :

- Les associations de la commune
- La Métropole
- Le CCAS
- Les EHPAD et Maisons de retraite

VI – UN FONCTIONNEMENT CONÇU POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLES

1. Capacités d'accueil et taux d'encadrement :

L'ALSH-ALP 2,5/11 ans a reçu l'agrément de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) pour accueillir jusqu'à 72 enfants, et celui de la SDJES (Service Départemental de la Jeunesse de l'Engagement et des Sports) pour accueillir jusqu'à 78 enfants âgés de 6 à 11 ans. Les mercredis en période scolaire, le taux d'encadrement est d'un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans, et 14 enfants de plus de 6 ans. Pendant les vacances, on comptera un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, ou 12 enfants de plus de 6 ans.

2. Les Inscriptions, les tarifs et les modalités de paiement

La constitution du **Dossier Unique d'Inscription (DUI)** de l'enfant sur le Portail-Familles est une étape obligatoire. Ce dossier unique servira néanmoins pour l'ALSH, la restauration scolaire ainsi que l'ALP. Plusieurs documents et renseignements seront demandés pour la constitution du dossier d'inscription qui ne sera validé qu'une fois complet et visé par le service de la Vie Scolaire. Une **tarification échelonnée**, adaptée aux ressources différentes des familles est mise en place pour l'ensemble des activités. Un tarif majoré de 20% est appliqué aux familles non-fabrégoises.



Le nouveau Portail Familles – lancement en août 2023

► **Les périodes de permanence, d'inscription et de paiement :**

Le dossier enfant pourra être constitué en ligne après création d'un compte par les responsables légaux sur le Portail-Familles. Les documents demandés devront avoir été téléchargés pour que l'enfant puisse être accueilli à l'ALSH-ALP 2,5/11 ans.

Le prépaiement est en place depuis la rentrée de septembre 2023. Un enfant ne sera considéré inscrit qu'après règlement.

► **Le dossier d'inscription :**

Pour la constitution du dossier, les parents doivent fournir les documents suivants :

- ✓ **Renseignements remplis en ligne** sur le Portail-Familles via le site de la commune
- ✓ **Photocopie des vaccinations du carnet de santé** (vaccinations à jour)
- ✓ **Photocopie des avis d'imposition de l'année N-1**. Si non fournis, le tarif maximum sera appliqué
- ✓ **Numéro de couverture sociale** (CPAM, CMU, RSI ou MSA)
- ✓ **Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** accompagné d'un certificat médical pourra être mis en place pour l'enfant présentant allergies, diabète, asthme...
- ✓ **Une attestation de domicile** de moins de 3 mois (facture EDF, Télécom...)

Aussi les parents devront, dès l'inscription, communiquer leur numéro d'allocataire et fournir une attestation de la CAF ou de la MSA pour que le calcul des aides leur soit appliqué. Les tarifs des non fabréguois sont majorés de 20%.

3. Des règles de vie construites pour et avec les enfants

L'Accueil de Loisirs est ouvert à **tous les enfants** scolarisés dans les écoles de la commune. Ils sont invités à participer à la vie collective, à l'élaboration des règles de vie, au partage des tâches, ainsi qu'au choix des activités. En début d'année scolaire, durant les différents temps d'accueil, les règles de vie sont discutées et mises en œuvre au travers d'une activité.

Un règlement de fonctionnement retrace l'ensemble des règles de fonctionnement, ou encore des sanctions applicables en cas d'attitudes inadaptées. Il doit être consulté et validé par les parents ou représentants légaux car il conditionne toute inscription à l'ALSH-ALP.

En cas d'incident grave, la famille est informée par le responsable de l'ALSH-ALP et pourra être convoquée. Un rapport d'incident pourra être établi.

4. L'Hygiène, les maladies, les accidents

► Assistants sanitaires

Plusieurs responsables sanitaires sont nommés parmi l'équipe d'animation. Les assistants sanitaires disposent du PSC1 et sont ainsi formés aux gestes de premiers secours.

Ils sont seuls à pouvoir effectuer les soins mineurs (désinfection d'une petite plaie, bandage...), et consignent le tout dans le registre de pharmacie. Ils tiennent également à jour le registre des PAI pour les enfants présentant des problèmes de santé grave, et seront à même d'exécuter le protocole des soins à leur apporter.

► Maladies et accidents :

En cas de maladie ou fièvre (+ 38°), les responsables légaux ou personnes indiquées comme étant à prévenir en cas d'urgence sont contactés et incités à venir récupérer leur enfant. Celui-ci pourra être mis en isolement pour éviter la contamination de ses camarades ou du personnel.

Aucun médicament ne peut être administré aux enfants par le personnel de l'ALSH sauf en cas de problème de santé (voir protocole défini, avec médicaments dans des boîtes marquées au nom de l'enfant et ordonnance du médecin traitant).

L'accueil des enfants accidentés (points de suture, plâtre, fauteuil roulant...) se fera en fonction des activités proposées et d'un certificat du médecin traitant.

En cas d'urgence grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence du SAMU ou pompiers. Les parents seront prévenus aussitôt. En cas de besoin, il sera établi par nos soins, un rapport d'accident qui sera transmis aux parents dans les 48 heures.



2^{EME} PARTIE : LES PROJETS ET TEMPS FORTS



Photo de groupe à Anduze – séjour ALSH juillet 2023

I – LES PROJETS

Actions et projets d'animation

Sensibilisation à l'environnement, au développement durable, au respect des différences ainsi qu'à la lutte contre le harcèlement sont les grandes thématiques de ce projet pédagogique.

DIAGNOSTIC	PROPOSITION	OBJECTIF(S)	EVALUATION
Augmentation des effectifs et capacité maximale atteinte Trop de différences d'âges entre 2.5 et 6 ans	Aménager des espaces adaptés et des activités adaptées	Dissocier l'accueil des 2,5/4 ans et des 4,5/6 ans Des ateliers adaptés Former les animateurs à la connaissance fine de leur public	Amélioration du comportement des enfants Baisse du sentiment d'oppression. Réalisations des enfants plus abouties
Les animateurs ne savent pas suffisamment donner envie aux enfants de participer aux activités proposées	Apporter la notion d'amusement , de surprise d'émerveillement Former les animateurs	Accompagner et évaluer les animateurs en action sur le terrain Utiliser décors et déguisements	Satisfaction de l'enfant exprimée au bilan de fin de journée Moins de problèmes de régulation Participation plus volontaire
Manque de conscience des problématiques environnementales	Sensibiliser dès le plus jeune âge à la préservation de l'environnement	Fabrication de poubelles de tri, jardinage, implication dans le tri à la cantine et arrosage du jardin, contes ...	Meilleur respect du tri sélectif Implication dans les activités Retours des enfants
Moment de la séparation difficile pour les 2/3 ans	Accueillir spécifiquement les tout petits et leurs parents	Plus de temps d'échanges avec les jeunes parents Un accueil café et une orientation vers les partenaires (LAEP/REP...)	Retour des parents Baisse du nombre et du temps des pleurs des jeunes enfants le matin Retours des partenaires

La découverte des autres :

- Des grands jeux pour se rencontrer et s'amuser
- Rencontre avec des enfants des autres écoles et d'ALSH d'autres communes
- Participation à des activités avec les adolescents du Secteur Jeunes 11/17 ans

La création d'un parcours culturel sur les berges du Coulazou :

- Réalisation d'œuvres « à la manière de... »
- Ateliers pédagogiques de sensibilisation culturelle et artistique
- Réalisation d'une création collective sous la supervision d'un artiste

La réalisation de spectacles

- Des ateliers créatifs et d'expression corporelle
- Implication des enfants dans le projet

La conception et création d'un jardin pédagogique

- Aborder la gestion des déchets à travers le compostage
- Eduquer les enfants à l'environnement
- Faire connaître les différentes espèces végétales et animales locales
- Donner l'envie aux enfants de jardiner et de manger des fruits et légumes.

II – LES TEMPS FORTS

- Les spectacles de fin de vacances
- Séjours d'hiver et d'été (voir fiches séjour et projets pédagogiques annexes)
- Les sorties
- Les actions partenariales (CCAS, la Semaine bleue, Carnaval, les Estivales, les jardins partagés...)



Atelier survie pour la Nuitée à la belle étoile – ALSH juillet 2023



Séjour ALSH à Montselgue – juillet 2023

III – PILOTAGE ET CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La commission Enfance-Jeunesse-Ecoles de la commune est réunie régulièrement par l'élu à l'Enfance, à la Jeunesse, M. Jean-Marc ALAUZET, pour définir les axes de travail de l'ALSH-ALP, étudier et valider leur projet pédagogique ainsi que ses actions.

L'ALSH fait partie du **pôle Enfance-Jeunesse**, dirigé par le Coordonnateur, M. Antoine DUMOULIN. L'équipe de direction du Pôle se compose des responsables de l'ALSH, des ALP, du Conseil Municipal Junior (CMJ), et du Secteur Jeunes (SJ), et se réunit chaque semaine.

L'équipe d'animation se réunit sous la conduite de la responsable de l'ALSH, tous les lundis en période scolaire. Elle échange sur les problématiques rencontrées, elle coconstruit le projet pédagogique, elle réalise les programmes d'activités, prépare les activités et les évalue.

L'ALSH s'appuie sur le **service de la Vie scolaire** pour la gestion des inscriptions et des paiements, ainsi que sur le responsable administratif, M. David MORALES, pour la gestion et le suivi financier.

La commune de Fabrègues est cosignataire de la **CTG** avec la **CAF**. Dans ce cadre, elle nomme en la personne de M. Antoine DUMOULIN son **Chargé de coopération**. Il réunit le comité de pilotage de la CTG 2022-2026 composé des élus de la commune et des représentants de la CAF deux à trois fois par an. Il aura vocation à définir et partager les orientations des actions en direction de la petite enfance, de la parentalité, de l'enfance et de la jeunesse sur la commune de Fabrègues.

Des instances techniques sont réunies par thématique : Petite Enfance, Enfance-Jeunesse et Parentalité. Les Directeurs d'écoles, le Lieu d'Accueil Enfants Parents, le Relai Petite Enfance, les associations de parents d'élèves, les associations culturelles et clubs sportifs y sont conviés.

III – CONCLUSION

Élaboré dans le respect du projet éducatif de la commune, le projet pédagogique servira de « véritable guide pédagogique et de contrat moral » aux animateurs, au personnel de la structure, ainsi qu'à tout intervenant extérieur. La responsable de l'ALSH-ALP en est la garante. Il permettra la mise en pratique des orientations données dans le projet éducatif. Ce document a vocation à évoluer, afin d'y intégrer les améliorations auxquelles chacun aura contribué, et pourra suivre la rapide évolution de notre société et de nos modes de vie.

Notre volonté est d'apporter de la joie, du plaisir, de l'émerveillement aux enfants. C'est surtout permettre à chaque enfant de profiter de ses temps de loisirs, d'en être acteur, et de trouver sa place au sein du groupe.

Contribuer au lien social, à la découverte de l'autre, à l'épanouissement, et permettre l'engagement des enfants, n'est-ce pas le rôle d'un accueil de loisirs ? C'est au côté de la famille et de l'école que nous œuvrons pour aider à la formation du citoyen et de l'adulte de demain, et par ce fait, un mieux vivre ensemble !